

Les demandes de cartes d'identité se modernisent à partir du 21 mars 2017

Article créé le 01/03/2017

Mis à jour le 01/03/2017

A partir du 21 mars 2017, la procédure de demande de carte d'identité changent dans le Puy-de-Dôme.

Le nouveau système mis en place est le même que celui de demande de passeport. Il permet d'obtenir un titre plus sécurisé grâce au recueil d'empreintes digitales.

C'est également un système plus moderne, qui vous permet de remplir une pré-demande directement en ligne afin de faciliter le dépôt de votre dossier de demande.



Comment déposer un dossier de demande de carte d'identité à partir du 21 mars?

Faire une pré-demande, pour gagner du temps

Vous pouvez désormais remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité. Il n'aura ainsi pas à renseigner de formulaire papier au guichet de sa mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer une pré-demande, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir son état-civil et son adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

=> Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors du déplacement en mairie !

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'utilisateur de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Déposer une demande dans l'une des 22 mairies équipées d'un dispositif de recueil du département

- > se présenter en mairie avec son dossier complet, et le numéro de la pré-demande le cas échéant.
- > déposer le dossier complet et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- > Après l'instruction du dossier complet, un message sera adressé au demandeur sur son téléphone mobile, l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Retirer la carte d'identité dans la mairie dans laquelle la demande a été déposée.

Carte et coordonnées des 22 mairies équipées de dispositifs de recueil dans le département



Mairie d'Ambert
Bd Henri IV
BP 70
63 600 AMBERT
Tél : 04 73 82 70 53
www.ville-ambert.fr

Mairie d'Aubière
Place de l'Hôtel de Ville
BP 44
63 171 AUBIERE Cédex

Tél : 04 73 44 01 02
www.ville-aubiere.com

Mairie de Beaumont
20, rue de l'Hôtel de Ville
63 110 BEAUMONT

Tél : 04 73 28 88 00
www.beaumont63.fr

Mairie de Besse et Saint Anastaise
2, place de la Mairie
63 610 BESSE ET SAINT-ANASTAISE

Tél : 04 73 79 50 12
www.cc-massifdusancy.fr

Mairie de Brassac les Mines
51, rue Charles-Souligoux
63 570 BRASSAC LES MINES

Tél : 04 73 54 30 88
www.brassaclesmines.fr

Mairie de Chamalières
1, place Claude Wolff
BP 39
63 402 CHAMALIERES Cédex

Tél : 04 73 19 57 66
www.ville-chamalieres.fr

Mairie de Clermont-Ferrand (Annexe)
15, Mail Allagnat
63 033 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 42 61 63
www.ville-clermont-ferrand.fr

Mairie de Saint Georges de Mons
Avenue de la Libération
63 780 SAINT-GEORGES DE MONS

Tél : 04 73 86 71 84
www.ville-st-georges-de-mons.fr

Mairie de Thiers
1, rue François Mitterrand
63 300 THIERS

Tél : 04 73 80 88 80
www.ville-thiers.fr

Mairie de Volvic
1, place de la Résistance
63 530 VOLVIC

Tél : 04 73 33 50 38
www.ville-volvic.fr

Mairie de Courmon d'Auvergne
Place de la Mairie
BP 158
63 804 COURMON D'AUVERGNE Cède

Tél : 04 73 69 90 00
www.courmon-auvergne.fr

Mairie de Courmon d'Auvergne (Annexe)
Maison des citoyens
15, imp des Dômes
63 800 COURMON D'AUVERGNE

Tél : 04 63 66 22 54
www.courmon-auvergne.fr

Mairie de Cunlhat
Place de l'Eglise
63 590 CUNLHAT

Tél : 04 73 72 07 00
www.cunlhat.fr

Mairie de Gerzat
Place de la Liberté
63 360 GERZAT

Tél : 04 73 14 58 50
04 73 14 58 51
www.ville-gerzat.fr

Mairie d'Issoire
2, rue Eugène Gauttier
63 500 ISSOIRE

Tél : 04 73 89 03 54
www.issuire.fr

Mairie des Martres de Veyre
Place Alphonse Quinsat
63 730 LES MARTRES DE VEYRE

Tél : 04 73 39 90 75
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr

Mairie de Lezoux
Place de la Mairie
BP 49
63 190 LEZOUX

Tél : 04 73 73 01 00
www.lezoux.fr

Mairie de Pont-du-Château
Place de l'Hôtel de Ville
BP 2
63 430 PONT DU CHATEAU

Tél : 04 73 83 73 70
www.ville-pont-du-chateau.fr

Mairie de Puy-Guillaume
1, place Jean Jaurès
BP 27
63 290 PUY GUILLAUME

Tél : 04 73 94 70 49
www.puy-quillaume.com

Mairie de Riom
23, rue de l'Hôtel de Ville
BP 20
63 200 RIOM

Tél : 04 73 33 79 00
04 73 33 79 48
www.ville-riom.fr

Mairie de Rochefort-Montagne
Place de la Fontaine
63 210 ROCHEFORT-MONTAGNE

Tél : 04 73 65 82 51
www.rochefort-montagne.com

Mairie de Saint Amant Tallende
Place du Docteur Dartheyre
63 450 SAINT-AMANT TALLENDE

Tél : 04 73 39 30 20
www.saintamanttallende.fr

Mairie de Saint-Eloy les Mines
Place Michel Duval
BP 39
63 700 SAINT-ELOY LES MINES